

## 15 | Exigences légales et administratives

qualivista se subdivise en exigences globales, critères et directives plus spécifiques (annexes et documents de base de prestataires externes). Le contenu ci-dessous fait par conséquent partie de la version principale de qualivista. Au besoin, il a été adapté aux cantons concernés.

Outre les divers exigences et critères, un certain nombre de prescriptions légales et administratives doivent également être respectées. Les associations publient à cet effet une liste de principes de base en vigueur actuellement ; elles peuvent être contactées au besoin par le biais des adresses Internet suivantes:

Associations		Internet
AR		<a href="#">Kanton Appenzell Ausserrhoden   Amt für Soziales</a>
BL		<a href="#">CURAVIVA Baselland</a>
BS		<a href="#">Verband der gemeinnützigen Basler Alterspflegeheime</a>
NW		<a href="#">CURAVIVA Nidwalden</a>
OW		<a href="#">CURAVIVA Obwalden</a>
SO		<a href="#">Gemeinschaft Solothurnischer Alters- und Pflegeheime</a>
VS-FR		<a href="#">AVALEMS</a> <a href="#">Association Valaisanne des EMS</a>
VS-DE		<a href="#">VWAP</a> <a href="#">Vereinigung Walliser Alters- und Pflegeheime</a>